



# Observatoire de l'Installation Nouvelle-Aquitaine 2020



## Enquête auprès des Centres de Formalités des Entreprises



Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement aux nouveaux installés lors de leur visite au CFE ou par téléphone ou par retour de courrier.

*Avertissement : le questionnaire distribué n'a pas de caractère obligatoire.*

Les réponses au questionnaire reposent sur du déclaratif.

Ainsi, on observe une hétérogénéité dans la qualité de remplissage des questionnaires. En effet, il y a parfois des incohérences entre les réponses aux différentes questions. Un travail de correction des bases de données a donc été nécessaire.

De plus, certaines questions n'ont pas été renseignées par tous les individus. Ces derniers apparaissent dans notre analyse dans la catégorie « Non renseignée ».

# Données Générales

Dans cette étude, nous nous intéressons uniquement aux nouveaux agriculteurs MSA (ne sont pas retenues les modifications de statut par exemple) et aux installations sans transfert entre époux. Sont donc également exclus ceux dont nous ne disposons pas de l'information MSA sur la caractéristique « transfert entre époux » ou « nouvel exploitant MSA ».

Au moins **2 069 nouveaux installés** répondent à ces critères en 2020 sur les 12 départements.

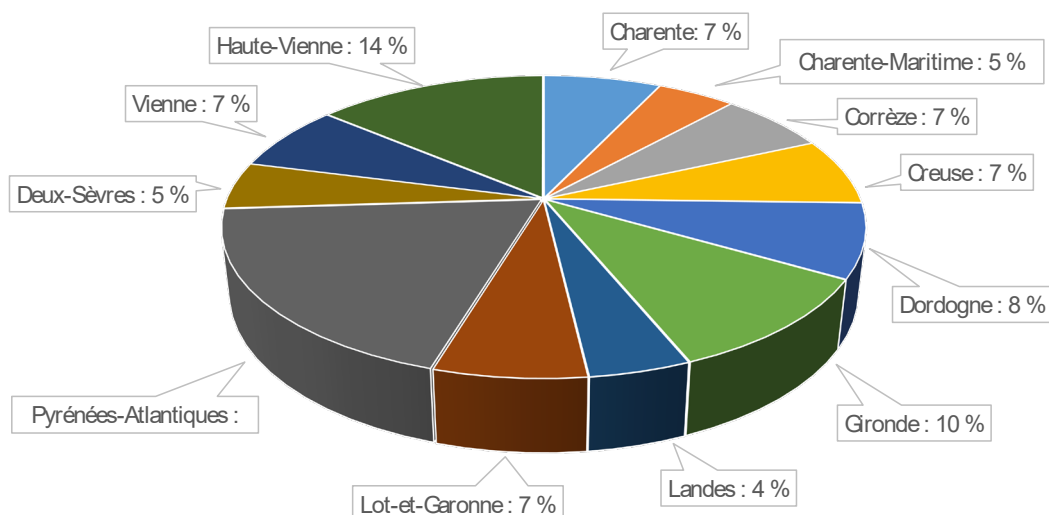
L'ensemble des données qui suivent sont établies sur la base des **2 069 nouvelles installations hors transfert entre époux.**

C'est dans les Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne et Gironde qu'est recensé le plus grand nombre de nouvelles installations, hors transfert entre époux, tout âge confondu.

Répartition départementale des nouveaux exploitants hors transfert entre époux

	2020	2019	Evolution (%)
Charente	146	200	- 27,0 %
Charente-Maritime	97	106	- 8,5 %
Corrèze	135	164	- 17,7 %
Creuse	148	155	- 4,5 %
Dordogne	164	212	- 22,6 %
Gironde	216	197	9,6 %
Landes	90	105	- 14,3 %
Lot-et-Garonne	135	157	- 14,0 %
Pyrénées-Atlantiques	400	397	0,8 %
Deux-Sèvres	104	104	-
Vienne	147	153	- 4,0 %
Haute-Vienne	287	239	20,1 %
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2069</b>	<b>2189</b>	<b>- 5,5 %</b>

Répartition départementale des 2 069 nouveaux inscrits CFE en 2020



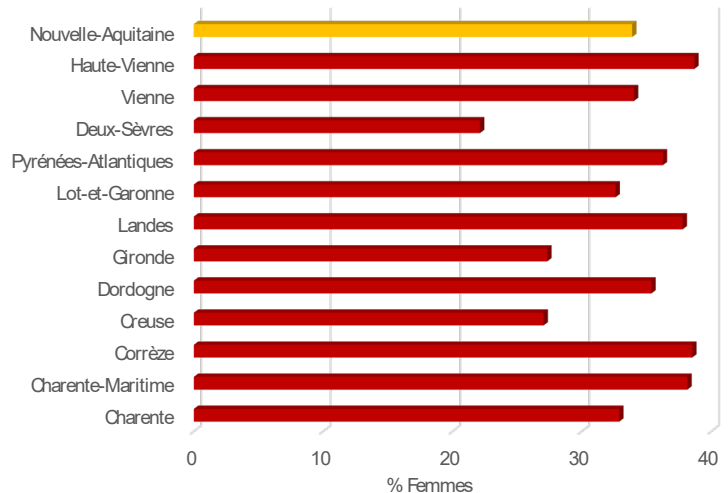
## 34 % de femmes, chez les nouveaux installés

Sur les 2 069 nouvelles installations, 34 % sont des femmes (696).

- Par rapport à 2019, il y a une stabilité (33 %) et une légère diminution par rapport à 2018 (35,8 %).
- En Haute-Vienne et Corrèze, 4 fois sur 10 l'installation est réalisée par une femme. En Deux-Sèvres, les femmes représentent 22 % de l'ensemble des nouvelles inscriptions.



2020 : Part des agricultrices dans les nouvelles installations



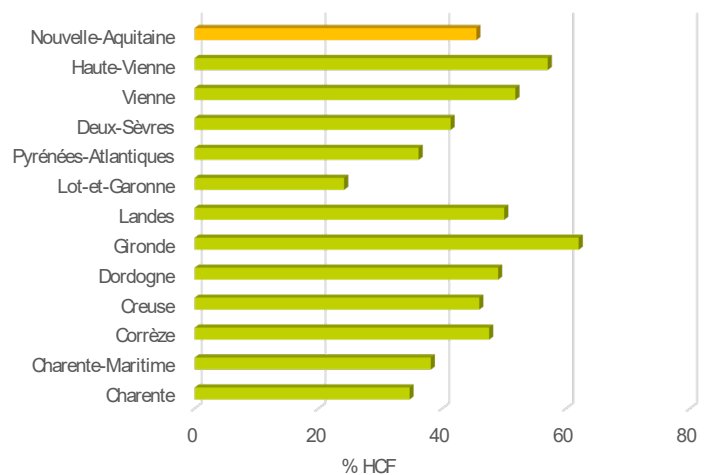
## Légèrement plus d'installation dans le Cadre familial qu'en dehors du cadre familial

En moyenne, toutes catégories de nouveaux installés confondus, il y a, en 2020, 45 % de nouveaux installés hors cadre familial.

- Par rapport à 2019, il y a une diminution des installations hors cadre familial (2019 : 51,3 % du total renseigné) mais un relatif maintien par rapport à 2018 (48 %).
- La moyenne des départements masque une disparité importante avec des départements extrêmes : en Gironde 6 nouveaux installés sur 10 sont hors cadre familial, alors que dans les Pyrénées-Atlantiques ils sont moins d'un quart des nouveaux installés.



2020 : Répartition de la part des installations hors cadre familial par département



## 38 ans, l'âge moyen des nouveaux installés en Nouvelle-Aquitaine

### La répartition globale selon les tranches d'âge est stable.

- 65 % des nouveaux installés ont moins de 41 ans et sur cette catégorie l'âge moyen est de 30,4 ans.
- 18 % ont plus de 50 ans, avec un âge moyen de 60,9 ans
- 18 % ont entre 41 et 50 ans et ont un âge moyen de 45,3 ans.

### Il existe une différenciation selon le sexe.

- L'âge moyen d'installation chez les femmes est de 40,4 ans alors qu'il est de 37,5 ans chez les hommes.
- La répartition entre les hommes et les femmes est différente avec une installation à partir de 41 ans plus importante chez les femmes (41 % contre 33 % chez les hommes).

### Il existe une différenciation selon le caractère cadre familial ou hors cadre familial.

- L'âge moyen d'installation chez les hors cadre familial est de 38,9 ans alors qu'il est de 36,4 ans dans le cadre familial.
- L'installation des « hors cadre familial » est proportionnellement à la moyenne régionale plus importante dans la catégorie des 41-50 ans.
- Dans le « cadre familial » c'est la catégorie des 40 ans et moins qui est plus importante.

Répartition des NI\* (HTEE\*)  
selon les tranches d'âge (%) et le sexe

	% < 41 ans	% 41-50 ans	% > 50 ans
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>64,4</b>	<b>17,8</b>	<b>17,7</b>
Femmes	59,1	19,4	21,5
Hommes	67,2	17	15,8
HCF	63,7	20,3	16
CF	70,2	14,5	15,3

Répartition des NI\* (HTEE\*)  
selon les tranches d'âge (%)

	% < 41 ans	% 41-50 ans	% > 50 ans
Charente	<b>74,0</b>	17,1	8,9
Charente-Maritime	59,8	<b>28,9</b>	11,3
Corrèze	<b>65,9</b>	16,3	<b>17,8</b>
Creuse	54,7	14,2	<b>31,1</b>
Dordogne	<b>73,8</b>	14,6	11,6
Gironde	<b>69,0</b>	<b>19,9</b>	11,1
Landes	<b>74,4</b>	17,8	7,8
Lot-et-Garonne	<b>74,8</b>	17,8	7,4
Pyrénées-Atlantiques	63,0	17,5	<b>19,5</b>
Deux-Sèvres	<b>84,6</b>	14,4	1,0
Vienne	53,7	15,0	<b>31,3</b>
Haute-Vienne	48,8	<b>20,6</b>	<b>30,7</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>64,4</b>	<b>17,8</b>	<b>17,7</b>



Au dessus de la moyenne

## 77 % des nouveaux installés sont des chefs d'exploitation

Sur les 2 069 nouveaux installés, 82 % sont renseignés sur leur statut soit 1 702 NI.

Parmi eux, 77 % sont chefs d'exploitation (1 310) et 23 % sont cotisants solidaires (392).

- Par rapport à 2019, il y a une légère baisse des installations en tant que cotisant solidaire : de 26 % à 23 % du total renseigné et revient au niveau de 2018.
- En Gironde, Dordogne et Haute-Vienne, près de 4 fois sur 10 le nouvel installé est cotisant solidaire. Inversement, en Deux-Sèvres, Charente et Vienne les cotisants solidaires sont quasi inexistant dans l'enquête.
- Il y a proportionnellement plus de chefs d'exploitation chez les hommes (78,3 %) que chez les femmes (74,3 %).
- La part des chefs d'exploitation est inversement proportionnelle à la catégorie d'âge :  
81 % chez les 40 et moins,  
66 % chez les plus de 50 ans.



*Au dessus de la moyenne*

Répartition des NI\* (HTEE\*) par département selon les statuts (%)

	% Chefs d'exploitation	% Cotisants solidaires	% Renseignés
Charente	96,2	3,8	89,0
Charente-Maritime	-	-	-
Corrèze	81,2	18,8	86,7
Creuse	77,3	22,7	80,4
Dordogne	62,2	37,8	100,0
Gironde	60,2	39,8	100,0
Landes	78,8	21,3	88,9
Lot-et-Garonne	85,3	14,7	70,4
Pyrénées-Atlantiques	73,5	26,5	97,3
Deux-Sèvres	100,0	-	100,0
Vienne	98,5	1,5	91,2
Haute-Vienne	64,9	35,1	53,7
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>77,0</b>	<b>23,0</b>	<b>82,3</b>

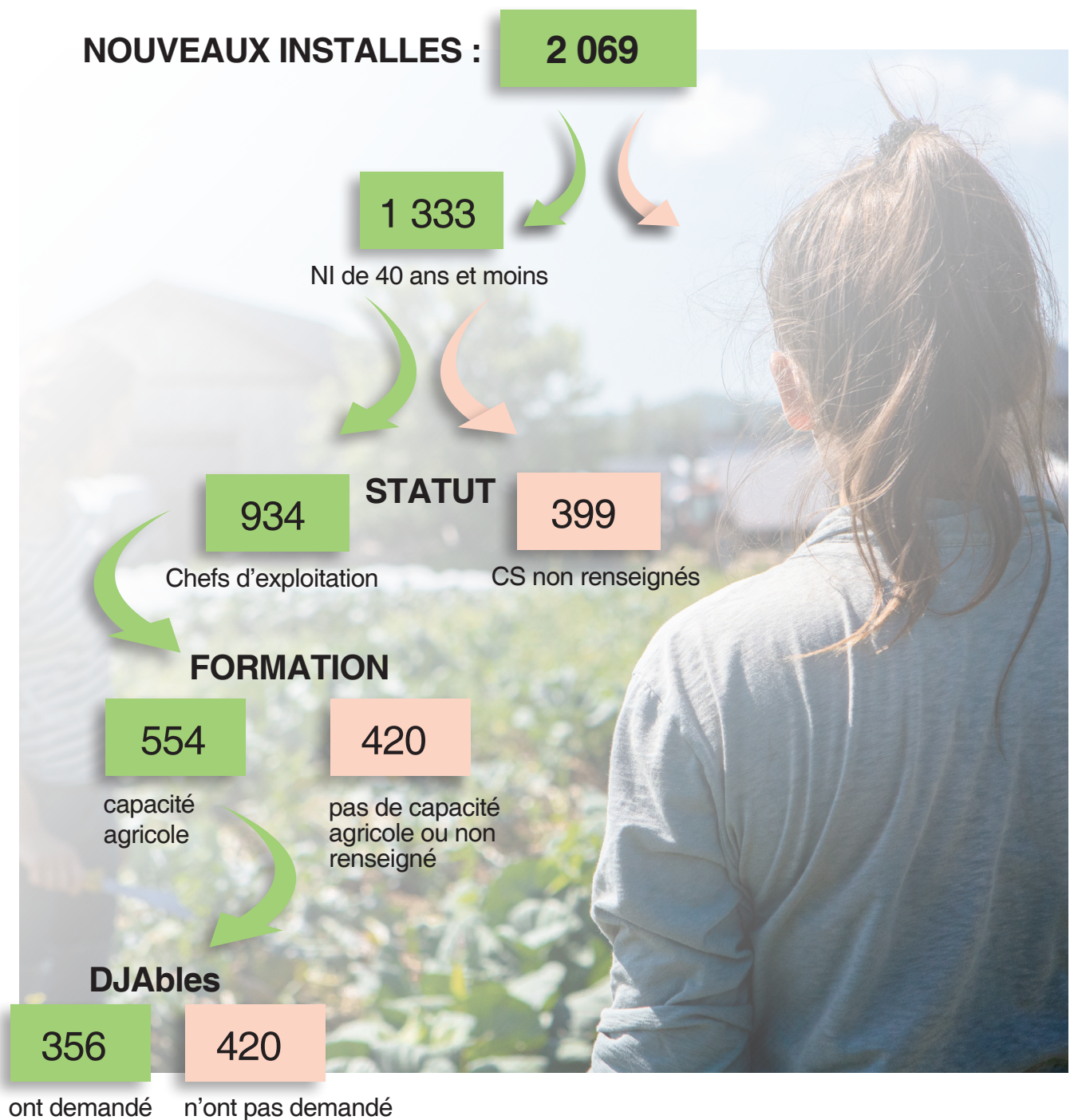
Répartition des NI\* (HTEE\*) selon les statuts (%) et le sexe

	% Chefs d'exploitation	% Cotisants solidaires	% Renseignés
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>77,0</b>	<b>23,0</b>	<b>82,3</b>
Femmes	74,3	25,7	80,0
Hommes	78,3	21,7	83,4
Hors cadre familial	72,5	27,5	87,4
Cadre familial	86,8	13,2	89,2
40 ans et moins	80,7	19,3	86,9
De 41 à 50 ans	72,3	27,7	77,2
Plus de 50 ans	65,6	34,4	70,6

Lorsque les conditions sont réunies,  
près de **2 fois sur 3 la DJA est demandée.**

La **Dotation Jeune Agriculteur** ne peut être accordée qu'aux nouveaux installés de 40 ans et moins, ayant la capacité agricole et s'installant en tant que chef d'exploitation.

En 2020, sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, lorsque ces conditions sont réunies, 65 % des installations ont bénéficié des aides et de l'accompagnement DJA (sur les données renseignées).




## 35 % des nouveaux installés de 40 ans et moins ont sollicité de la DJA

La Dotation Jeune Agriculteur ne peut être accordée qu'aux nouveaux installés de 40 ans et moins.


En 2020, sur ce public, sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, 3,5 fois sur 10 l'installation a bénéficié des aides et de l'accompagnement DJA (sur les données renseignées).

- Par rapport à 2019, cette part est en léger retrait.
- Vienne et Deux-Sèvres se démarquent nettement des autres départements avec plus de 7 nouveaux installés sur 10 de la catégorie d'âge des 40 ans et moins qui ont bénéficié de la DJA.
- En creuse moins d'1/4 des personnes éligibles à la DJA sur le critère de l'âge l'ont sollicitée.

Répartition départementale des 40 ans et moins selon qu'ils bénéficient de la DJA

	40 ans et moins		
	% sans DJA	% DJA	% sur ensemble des NI
 <i>Au dessus de la moyenne</i>			
Charente	73,1	26,9	100,0
Charente-Maritime	63,8	36,2	100,0
Corrèze	60,9	39,1	97,8
Creuse	75,8	24,2	81,5
Dordogne	73,6	26,4	100,0
Gironde	69,1	30,9	100,0
Landes	56,1	43,9	98,5
Lot-et-Garonne	74,0	26,0	99,0
Pyrénées-Atlantiques	62,5	37,5	98,4
Deux-Sèvres	21,6	78,4	100,0
Vienne	74,4	25,6	98,7
Haute-Vienne	70,7	29,3	100,0
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>65,2</b>	<b>34,8</b>	<b>98,2</b>

\*Le pourcentage est calculé sur la population renseignée sur les variables âge et DJA



✓  
**46 %** des nouveaux installés de 40 ans et moins n'ayant pas bénéficié de la DJA et qui se sont exprimés **invoquent l'absence de diplôme pour expliquer l'installation sans cette aide.**

Quel que soit l'âge, **38 %** des nouveaux installés non aidés qui se sont exprimés (les 2/3) **est passé au PAIT, et la moitié des non aidés de 40 ans et moins** qui se sont exprimés (les 2/3).

✓  
Sur l'ensemble des installations, quel que soit le statut, quel que soit l'âge, **la DJA est octroyée à 24 % de la population des 12 départements.**




### Répartition des NI hors transfert entre époux selon le cadre familial et le caractère aidé

	% sans DJA	% DJA	TOTAL
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>76,2</b>	<b>23,8</b>	<b>100</b>
Hors cadre familial	77,0	23,0	100
Cadre familial	69,5	30,5	100

*\*Le pourcentage est calculé sur la population renseignée sur les variables DJA et Cadre familial*

### Répartition des NI hors transfert entre époux selon le cadre familial et le caractère aidé




*Au dessus de la moyenne*

	HCF*		CF*	
	Sans DJA	DJA	Sans DJA	DJA
Charente	30,6	4,2	<b>49,3</b>	16,0
Charente-Maritime	22,7	<b>15,5</b>	<b>52,6</b>	9,3
Corrèze	<b>38,0</b>	9,9	34,7	<b>17,4</b>
Creuse	26,0	<b>17,8</b>	45,2	11,0
Dordogne	31,4	<b>17,6</b>	<b>35,3</b>	15,7
Gironde	<b>53,2</b>	8,8	25,5	12,5
Landes	25,7	<b>17,1</b>	32,9	<b>24,3</b>
Lot-et-Garonne	-	-	-	-
Pyrénées-Atlantiques	30,1	5,9	<b>44,4</b>	<b>19,7</b>
Deux-Sèvres	11,5	<b>29,8</b>	21,2	<b>37,5</b>
Vienne	<b>46,0</b>	5,8	<b>40,1</b>	8,0
Haute-Vienne	<b>48,4</b>	8,6	28,9	14,1
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>34,8</b>	<b>10,7</b>	<b>37,8</b>	<b>16,8</b>

*\*Le pourcentage est calculé sur la population renseignée sur les variables DJA et Cadre familial*

- Les installations dans le cadre familial sont également plus importantes chez les 40 ans et moins qui s'installent avec la DJA.

### Répartition régionale des nouveaux installés hors transfert entre époux, selon le cadre familial, les tranches d'âge et le caractère aidé (DJA\*)



*Au dessus de la moyenne*

	% < 41 ans		% 41-50 ans	% > 50 ans	TOTAL
	sans DJA	DJA			
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	41,7	22,3	18,1	18,0	100
Hors cadre familial	41,7	21,6	20,5	16,2	100
Cadre familial	40,7	29,2	14,6	15,5	100

*\*Le pourcentage est calculé sur la population renseignée sur les variables âge, DJA et Cadre familial*

Répartition départementale des NI hors transfert entre époux  
selon le cadre familial, les tranches d'âges et le caractère aidé (DJA)

  
Au dessus de la moyenne

	% < 41 ans				% < 41-50 ans		% > 50 ans	
	HCF		CF		HCF	CF	HCF	CF
	sans DJA	DJA	sans DJA	DJA				
Charente	<b>21,5</b>	4,2	<b>32,6</b>	<b>16,0</b>	5,6	<b>11,1</b>	3,5	5,6
Charente-Maritime	13,4	<b>14,4</b>	<b>24,7</b>	7,2	7,2	<b>21,7</b>	3,1	<b>8,3</b>
Corrèze	<b>21,3</b>	9,8	18,8	<b>16,3</b>	<b>10,5</b>	5,5	6,5	<b>11,3</b>
Creuse	7,9	9,2	<b>34,2</b>	7,9	9,2	4,0	<b>17,1</b>	<b>10,5</b>
Dordogne	18,6	<b>15,7</b>	<b>25,5</b>	<b>15,7</b>	7,8	4,9	6,9	4,9
Gironde	<b>29,6</b>	8,8	18,1	12,5	<b>15,3</b>	4,6	<b>8,3</b>	2,8
Landes	<b>23,8</b>	<b>15,0</b>	<b>17,5</b>	21,3	<b>10,0</b>	7,5	1,2	3,7
Lot-et-Garonne	-	-	-	-	-	-	-	-
Pyrénées-Atlantiques	15,7	5,7	<b>22,5</b>	<b>18,5</b>	8,9	<b>8,9</b>	5,7	<b>14,1</b>
Deux-Sèvres	5,8	<b>29,8</b>	12,5	<b>36,5</b>	4,8	<b>9,6</b>	1,0	0
Haute-Vienne	<b>21,7</b>	5,8	19,6	8,0	9,4	5,1	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>
Haute-Vienne	<b>23,4</b>	8,6	15,6	14,1	<b>10,9</b>	5,5	<b>14,1</b>	<b>7,8</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>20,0</b>	<b>11,1</b>	<b>22,1</b>	<b>15,1</b>	<b>9,5</b>	<b>7,7</b>	<b>7,8</b>	<b>6,7</b>

\*Le pourcentage est calculé sur la population renseignée  
sur les variables âge, DJA et Cadre familial

Les enquêtes sont réalisées en ex-Aquitaine depuis 2012. Par rapport aux précédentes années, pour ces départements, le nombre d'inscriptions est en progression de 9,5 % par rapport à l'an passé et de près de 10 % par rapport à la moyenne de la période 2012-2020.

Répartition du nombre de nouveaux exploitants hors transfert entre époux,  
selon le département et l'année

Année	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	TOTAL
2020	<b>164</b>	<b>216</b>	90	135	<b>400</b>	1 005
2019	<b>212</b>	197	<b>105</b>	157	<b>397</b>	1 068
2018	<b>203</b>	196	88	168	<b>320</b>	975
2017	<b>205</b>	190	90	<b>178</b>	<b>320</b>	983
2016	182	200	76	<b>192</b>	<b>393</b>	1 043
2015	166	<b>239</b>	<b>99</b>	165	298	967
2014	166	<b>256</b>	95	<b>236</b>	262	1 015
2013	162	<b>225</b>	<b>106</b>	<b>199</b>	253	945
2012	<b>188</b>	153	<b>121</b>	116	210	788
<b>MOY 2012-2020</b>	<b>186</b>	<b>207</b>	<b>98</b>	<b>176</b>	<b>307</b>	<b>973</b>

 Au dessus de la moyenne

# Une activité principale quasi équilibrée entre productions animales et végétales

**53 %** des installations sont effectuées en productions végétales et **47 %** en productions animales.

	Ensemble	%	Dont HCF	%	Dont DJA	%
<b>Productions végétales</b>	<b>1024</b>	<b>53,4</b>	<b>390</b>	<b>53,5</b>	<b>215</b>	<b>45,6</b>
Maraîchage	179	9,3	112	15,4	46	9,8
Grandes cultures	<b>346</b>	18,0	94	12,9	89	18,9
Viticulture	191	10,0	71	9,7	46	9,8
Fruits	103	5,4	33	4,5	17	3,6
Fourrages Prairies	49	2,6	10	1,4	0	-
Plantes aromatiques et médicinales	50	2,6	31	4,3	5	1,1
Autres cultures	92	4,8	31	4,3	8	1,7
Horticulture - Pépinières	14	0,7	8	1,1	4	0,8
<b>Productions animales</b>	<b>895</b>	<b>46,6</b>	<b>339</b>	<b>46,5</b>	<b>256</b>	<b>54,4</b>
Bovins	<b>321</b>	16,7	58	8,0	127	27,0
Ovins	147	7,7	44	6,0	59	12,5
Equins	90	4,7	60	8,2	6	1,3
Aviculture	67	3,5	33	4,5	22	4,7
Canins/Félins	35	1,8	6	0,8	0	-
Apiculture	119	6,2	72	9,9	18	3,8
Caprins	35	1,8	23	3,2	13	2,8
Porcins	20	1,0	7	1,0	5	1,1
Aquaculture	10	0,5	5	0,7	0	-
Autres mixtes	51	2,7	31	4,3	6	1,3
<b>TOTAL renseigné</b>	<b>1 919</b>		<b>729</b>		<b>471</b>	

**17 %** des installations sont réalisées en élevage de bovins (321)

4 fois sur 10 avec la DJA (127).

	Total des installations	Installations CF	DJA	DJA HCF	DJA CF
<b>Bovins</b>					
<b>Nombre</b>	321	212	127	24	92
<b>% des installations</b>	17	892 (23,8%)	30	168 (14,2%)	267 (34,4%)

**9 %** des installations sont réalisées en maraîchage (179)

6 fois sur 10 lors d'une installation hors cadre familial (112). Les installations aidées avec la DJA, réalisées avec le maraîchage comme production principale, sont 2 fois sur 3 chez les hors cadre familial.

	Total des installations	Installations HCF	DJA	DJA HCF	DJA CF
<b>Maraîchage</b>					
<b>Nombre</b>	179	112	46	31	7
<b>% des installations</b>	9,3	15,4	9,8	18,5	2,6

## Les nouveaux installés hors cadre familial

s'installent particulièrement avec une production principale **en cultures maraîchères**, 15,4 % d'entre eux, contre 9 % sur l'ensemble des installations.

Dans les élevages, les nouveaux installés HCF sont sous représentés en apiculture (9,9 % des HCF contre 6,2 % de l'ensemble des installations), en équins (8,23 % des HCF contre 4,7 % de l'ensemble des installations).

### Glossaire :

- *CF : Cadre familial*
- *CFE : Centre de Formalités des Entreprises*
- *DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs*
- *HCF : Hors cadre familial*
- *HTEE : Hors transfert entre époux*
- *MSA : Mutualité sociale agricole*
- *NI : Nouvel exploitant MSA*
- *TEE : Transfert entre époux*

